

2025



MES
DÉCHETS
j'y veille !

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

PRÉAMBULE

Conformément à l'article L2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement, au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (RPQS), destiné notamment à l'information des usagers.

L'article 3 du Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets précise le contenu obligatoire qui doit figurer dans le RPQS, notamment les indicateurs techniques de collecte et de traitement ainsi que les indicateurs financiers.

Les populations de référence millésimées 2023 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Elles sont authentifiées par le décret n° 2025-1362 du 26 décembre 2025. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019.



TABLE DES MATIÈRES



Préambule	2
Compétences et organisation du service	5
Indicateurs techniques	6
Indicateurs de collecte	7
Le traitement des déchets	15
Information et prévention, réduction	28
Indicateurs financiers	34
Projets menés en 2025	40
Synthèse	43

DASRI : Déchets d'Activité de Soin à Risque Infectieux

DEA : Déchets d'Elément d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Equipement Electrique et Electronique

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

OM : Ordures Ménagères

OMA : Ordures ménagères et Assimilés

SERTE : Syndicat d'Epuration de la Région de Thonon et d'Evian

SITOM : Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

STOC : Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais

SYDEVAL : Syndicat des Déchets de l'Eau et de la Valorisation, à Marignier

VHU : Véhicule Hors d'Usage

COMPÉTENCES ET ORGANISATION DU SERVICE

CRÉATION DE L'AGGLOMÉRATION AU 1ER JANVIER 2017

Compétente en matière de **collecte et traitement des ordures ménagères (OM)** pour les vingt-cinq communes qui la composent.

Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Le Lyaud, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Sciez-sur-Léman, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex et Yvoire.



48 équivalents temps plein dont 21 affectés à la régie de collecte et 13 agents affectés aux quatre déchetteries.

GESTION DES DÉCHETS

- La **collecte**, le **transfert** et le **traitement des ordures ménagères** : ordures ménagères résiduelles et ordures ménagères recyclables,
- Les **déchets assimilés** aux ordures ménagères,
- La gestion des **quatre déchetteries intercommunales**,
- La **sensibilisation et la prévention** à l'égard des habitants en matière de réduction des déchets.



TRAITEMENT DES DÉCHETS

- **Fait incinérer les ordures ménagères des communes de** : Anthy-sur-Léman, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Sciez-sur-Léman, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex et Yvoire au **Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères du Chablais (STOC), à Thonon-les-Bains**,
- **Fait incinérer les ordures ménagères** de la commune d'Allinges au SYDEVAL, situé à MARIGNIER.
- **Fait incinérer les ordures ménagères des communes d'Armoy et du Lyaud** au SITOM des Vallées du Mont-Blanc, situé à PASSY.

INDICATEURS TECHNIQUES

INDICATEURS DE COLLECTE

LES DÉCHETS MÉNAGERS

Les déchets ménagers, ou déchets des ménages, sont tous les déchets, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est **un ménage**.

Les ordures ménagères comprennent plusieurs fractions :

- La fraction fermentescible (ou dite bio-déchets)
- La fraction recyclable
- La fraction résiduelle

Les ordures ménagères **résiduelles** sont les déchets restant après les collectes sélectives des fractions recyclables et fermentescibles. Cette fraction de déchets est parfois appelée "**poubelle grise**". Elles sont généralement orientées vers un **centre de valorisation énergétique**.

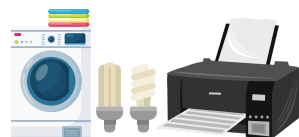
25

communes du territoire
desservies avec une
représentation de 98 527
habitants.

LES DÉCHETS MÉNAGERS PRIS EN CHARGE EN DÉCHETTERIE



Déchets verts



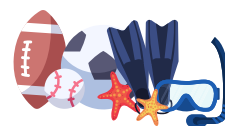
Équipements électriques et électroniques (DEEE)



Lampes



Piles et accumulateurs



Articles de sport et de loisirs (ASL)



Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)



Huiles minérales ou synthétiques



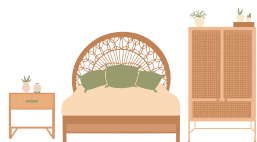
Encombrants



Produits chimiques (DDS)



Capsules de café



Éléments d'ameublement (DEA)



Produits textiles (TLC)



Jouets



Radiographies, médicaments



Cartouches d'imprimantes



Bois



Articles de bricolage et de jardin (ABJ)



Bouteilles de gaz



Plâtre



Ferraille



Gravats



Menuiserie



Laine de verre et de roche

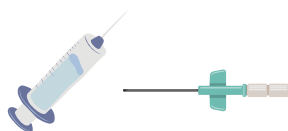
LES DÉCHETS ASSIMILÉS AUX ORDURES MÉNAGÈRES

Les déchets assimilés sont des **déchets non ménagers** mais qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

Sont ainsi assimilés aux ordures ménagères les déchets des artisans, commerçants, administrations, établissements publics, associations... déposés dans les bacs dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.



LES DÉCHETS NON PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE PUBLIC



Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

pour l'antenne de Thonon

Les DASRI sont les **déchets d'activité de soin à risque infectieux** produits par les patients en auto-traitement (piquants, coupants, tranchants). Ils doivent faire l'objet d'une attention particulière en raison des risques qu'ils représentent pour la santé et des accidents qu'ils peuvent occasionner au cours de leur élimination (collecte, usine de traitement, centre de tri...).

Il est donc **strictement interdit** de jeter ces déchets avec les ordures résiduelles ou dans les déchets recyclables (par exemple, ne jamais les mettre dans des bouteilles ou des flacons).

Les DASRI sont pris en charge dans les quatre déchetteries de l'agglomération. Cependant, à Thonon-les-Bains, ils ne sont pas acceptés. Ils peuvent être déposés dans l'un des points de collecte dont la localisation est précisée sur le site www.dastri.fr. DASTRI est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte et le traitement de ces déchets. Afin de les stocker, des boîtes jaunes à couvercle vert sont remises gratuitement au patient dans l'ensemble du réseau officiel.



Les **déchets amiantés** ne sont pas pris en charge par le service public.

Le centre agréé le plus proche est situé à Villy-le-Pelloux chez Excoffier (04-50-08-30-20). Il est interdit de déposer des plaques d'amiante ou tout objet constitué d'amiante dans les conteneurs de collecte ou dans les bennes des déchetteries.



Engins pyrotechniques ou produits explosifs

Les **engins pyrotechniques ou explosifs** ne sont pas collectés par le service public. La société SERMAP ALPHACHIM intervient dans ce domaine (04-42-81-64-64).



Véhicules hors d'usage (VHU)

Ils doivent être remis à des centres « VHU » agréés par la préfecture.



Produits radioactifs

L'utilisateur doit faire appel à une entreprise spécialisée dans la reprise de ces déchets.

L'ORGANISATION DES COLLECTES

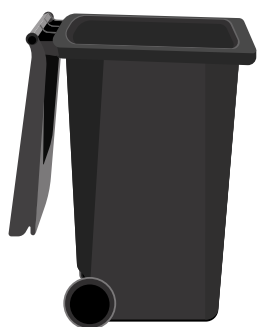
● Modalités d'exploitation du service public

Les prestations suivantes sont assurées en régie :

- La collecte des **ordures ménagères résiduelles et recyclables**, à Thonon-les-Bains,
- La **fourniture et l'entretien des bacs de collecte** pour les ordures ménagères résiduelles et recyclables à Thonon-les-Bains,
- La **gestion du haut de quai** des quatre déchetteries : gardiennage, gestion des enlèvements des bennes, accueil des usagers.

Les autres prestations sont réalisées par des prestataires privés via des marchés publics ou des contrats.

● Les ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte



- **Matériaux collectés** : ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte
- **Usagers desservis** : 54 652 hab.
 - *Anthy-sur-Léman, Armoy, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Draillant, Fessy, Lully, Margencel, Perrignier, Thonon-les-Bains (hors PAV)*
- **Matériel de pré-collecte** : bacs de 140 à 770L, sacs
- **Mode de collecte** : porte-à-porte (benne de collecte)
- **Fréquence de collecte** : C1 à C2, 1 à 2 fois par semaine

● Les ordures ménagères résiduelles en apport volontaire

- **Matériaux collectés** : ordures ménagères résiduelles en apport volontaire
- **Usagers desservis** : 43 875 hab.
 - *Allinges, Ballaison, Chens-sur-Léman, Douvaine, Excenevex, Le Lyaud, Loisin, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Sciez, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex, Yvoire.*
- **Matériel de pré-collecte** : conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés de 4000 à 5000L
- **Mode de collecte** : apport volontaire (camion grue)
- **Fréquence de collecte** : C1 à C2, 1 à 2 fois par semaine



● Multimatériaux (emballages + papiers en mélange) en apport volontaire



- **Matériaux collectés** : multimatériaux en apport volontaire
- **Usagers desservis** : 59 581 hab.
 - *Hors Thonon*
- **Matériel de pré-collecte** : conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés de 4000 à 5000L
- **Mode de collecte** : apport volontaire (camion grue)
- **Fréquence de collecte** : C1, 1 à 3 fois par semaine

Multimatériaux (emballages + papiers en mélange) en porte-à-porte

- **Matériaux collectés** : multimatériaux en porte-à-porte
- **Usagers desservis** : 38 946 hab.
 - Thonon-les-Bains
- **Matériel de pré-collecte** : Bacs de 140 à 770L
- **Mode de collecte** : porte-à-porte (benne de collecte)
- **Fréquence de collecte** : C1, 1 fois par semaine

Le verre



- **Matériaux collectés** : verre
- **Usagers desservis** : 98 527 hab.
 - Toutes les communes
- **Matériel de pré-collecte** : conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés de 4000 à 5000L
- **Mode de collecte** : apport volontaire (camion grue)
- **Fréquence de collecte** : C0.5 à C2

Les cartons ménagers

- **Matériaux collectés** : cartons ménagers
- **Usagers desservis** : 64 054 hab.
 - Toutes les communes excepté Thonon-les-Bains
- **Matériel de pré-collecte** : conteneurs aériens 5000L
- **Mode de collecte** : apport volontaire (camion grue)
- **Fréquence de collecte** : C1 à C2

Les cartons commerciaux

- **Matériaux collectés** : cartons commerciaux
- **Usagers desservis** : activités économiques de la ville de Thonon-les-Bains
- **Matériel de pré-collecte** : bac spécial 770L
- **Mode de collecte** : porte-à-porte
- **Fréquence de collecte** : C1

La fréquence de collecte est exprimée par Cn ou « n » désigne le nombre de collecte par semaine.

LA PRÉ-COLLECTE

Le matériel de pré-collecte utilisé sur le territoire afin de collecter des ordures ménagères est hétérogène :

Communes	Matériel de pré-collecte pour les Ordures ménagères résiduelles	Matériel de pré-collecte pour les Ordures ménagères recyclables
Draillant, Perrignier	Bacs de regroupement de 770 L	Espaces-tri : conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés
Thonon-les-Bains	Bacs gris Conteneurs d'apport volontaire aériens, semi-enterrés ou enterrés	Bacs jaunes et sacs jaunes (hors verre) Conteneurs aériens ou enterrés pour le verre
Ballaisson, Chens-sur-Léman, Douvaine, Loisin, Nernier, Sciez-sur-Léman, Veigy Foncenex et Yvoire.	Conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés	Espaces-tri : conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés
Autres communes	Bacs gris	Espaces-tri : conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés

Pour les communes de Draillant, Perrignier (155 bacs environ sur le territoire), les bacs sont **fournis par l’agglomération**.

Pour la ville de Thonon-les-Bains, la gestion des bacs est réalisée en **régie**. Les bacs gris pour les ordures ménagères résiduelles et jaunes pour les ordures ménagères recyclables sont ainsi fournis aux usagers et la collectivité en assure également l’entretien et la réparation.

Le parc de bacs utilisé à la ville s’élevait à environ **13 900 bacs en 2025**.

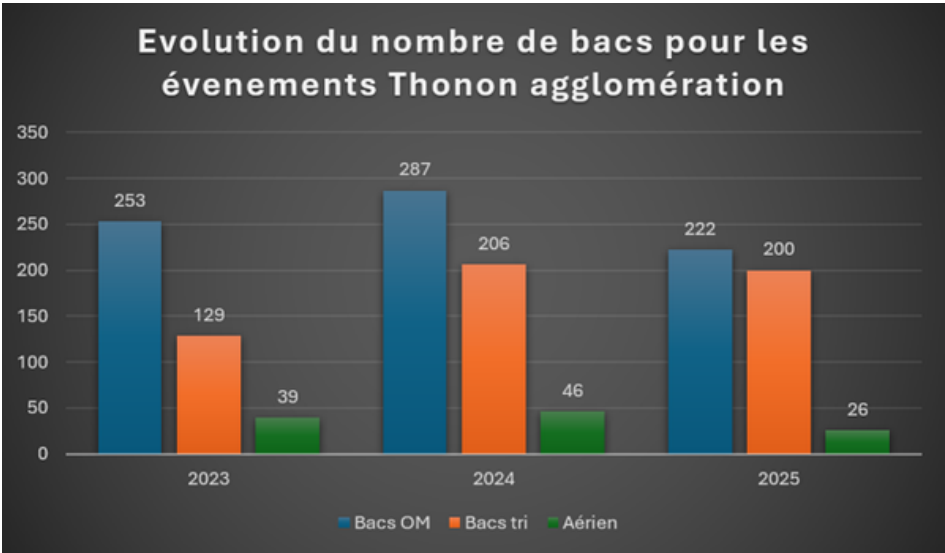
Lorsque la mise à disposition de bacs est impossible, des sacs de 30 ou 50 litres sont mis à disposition des usagers.

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages	Papiers journaux	Cartons ménagers	Textiles
Nombre de conteneurs en apport volontaire	614	339	608	0	143	58

1 762 conteneurs au total.

● **Mise à disposition de bacs pour les manifestations**

Le service met à disposition des bacs pour le tri lors des manifestations / évènements. Le graphique ci-dessous représente la quantité de bacs mis à disposition par année :



LES COLLECTES EN RÉGIE ET EN PRESTATIONS EXTÉRIEURES

● Les ordures ménagères résiduelles

La collecte des ordures ménagères résiduelles pour la ville de Thonon-les-Bains est effectuée en régie, une étude d'optimisation menée en 2019 a permis la refonte des circuits, avec 14 circuits pour la collecte des ordures ménagères et 6 circuits pour la collecte sélective.

La collecte des ordures ménagères en apport volontaire a été mise en service dans les communes suivantes :

Communes	Dates de mise en service de l'apport volontaire
Sciez	Février 2017
Douvaine	16 mars 2020
Ballaison et Loisin	5 avril 2021
Veigy-Foncenex	6 décembre 2021
Chens-sur-Léman, Nernier et Yvoire	13 mars 2023
Massongy et Messery	13 et 31 mai 2024
Excenevex	Octobre 2024
Allinges, Le Lyaud, Orcier	2 et 30 juin 2025
Armoy	Novembre 2025
Thonon-les-Bains (2200 foyers)	1er trimestre 2024

**Depuis début février 2017, la ville de Sciez est collectée en apport volontaire, à l'exception de la rue des charmes qui reste en attente d'un point de collecte.*

La collecte en camion grue est faite en prestation de service via un marché public.

LES DÉCHETTERIES

Cinq déchetteries intercommunales sont à disposition des habitants de Thonon Agglomération.

Quatre déchetteries sont gérées directement par Thonon Agglomération : la déchetterie d'Allinges, la déchetterie de Bons-en-Chablais, la déchetterie de Douvaine et la déchetterie de Sciez-sur-Léman. La déchetterie située à Thonon-les-Bains est gérée directement par le SERTE, Syndicat d'Épuration de la Région de Thonon Est. Elle a fait l'objet d'un rapport annuel par le syndicat.



ALLINGES

Lieu-dit Mâcheron - 74200 Allinges

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : 8h00-11h45 | 13h30-17h30

Fermée le jeudi, dimanche et jours fériés

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars :

Du lundi au samedi : 8h15-11h45 | 13h15-17h00

Fermée le jeudi, dimanche et jours fériés

BONS-EN-CHABLAIS

152 rue de Courchamps – 74890 Bons-en-Chablais

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : 8h00-11h45 | 13h30-17h30

Fermée le mercredi, dimanche et jours fériés

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars :

Du lundi au samedi : 8h15-11h45 | 13h15-17h00

Fermée le mercredi, dimanche et jours fériés

DOUVAINE

Avenue du Lac – 74140 Douvaine

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre :

Du lundi au samedi : 8h00-11h45 | 13h30-17h30

Fermée le jeudi, dimanche et jours fériés

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars :

Du lundi au samedi : 8h15-11h45 | 13h15-17h00

Fermée le jeudi, dimanche et jours fériés



SCIEZ

Chemin de l'Effly – 74140 Sciez

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 8h00-11h45 | 13h30-17h30

Fermée le mardi, dimanche et jours fériés

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars :

Du lundi au samedi : 8h15-11h45 | 13h15-17h00

Fermée le mardi, dimanche et jours fériés

LE GARDIENNAGE

est assuré en régie par des agents du service public.

- Contrôler les accès sur les sites,
- Aider les usagers au déchargement et les informer sur les filières de recyclage,
- Assurer la gestion du site : commander les bennes, entretenir les équipements, assurer l'ouverture et la fermeture du site.

La présence d'au moins un gardien par site et par jour est assurée. Les journées où l'affluence est plus importante, deux agents sont présents sur site.

En période estivale, des emplois saisonniers viennent renforcer l'équipe de gardiennage des déchetteries.

LA FRÉQUENTATION

- Entre **4 500 et 10 000** passages par mois
- Sites les plus fréquentés : Allinges et Douvaine - Entre **80 000 et 95 000** véhicules par site.
- Lors des journées de grande affluence, la fréquentation approche les **700 véhicules par jour**. Selon les recommandations de la CNAMTS, dans ce cas, la présence de trois gardiens est nécessaire.



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

QUELQUES CHIFFRES CLÉS



679 kg/hab/an

en 2025 pour Thonon Agglomération (*hors cartons et textiles*)



390 kg/hab/an

pour la collecte en déchetteries, soit 23 281 tonnes de déchets issus des quatre déchetteries.

81 kg/hab/an

pour la collecte sélective, soit 3 937 tonnes de verre collectées (**40 kg/hab/an**) et 4 006 tonnes de multimatériaux (**emballages et papiers**; **40.7 kg/hab/an**)



208 kg/hab/an

pour la collecte des ordures ménagères pour Thonon Agglomération, soit 20 453 tonnes



LE VERRE



- Collecté en apport volontaire par la société EXCOFFIER.
- Transféré sur le site de Bons-en-Chablais
- Pris en charge par le verrier OI-MANUFACTURING pour être recyclé.
- **3 937 tonnes de verre** collectées en apport volontaire sur les 25 communes, soit 40 kg/hab/an.

Comparatif avec les chiffres régionaux (2024)

- **221 kg/hab/an** pour la collecte en déchetteries
- **93 kg/hab/an** pour la collecte sélective
- **202 kg/hab/an** pour la collecte des ordures ménagères.
 - Soit **517 kg/hab/an de déchets ménagers et assimilés** au niveau régional en 2023

LE MULTIMATÉRIAUX (EMBALLAGES ET PAPIER)



Le flux « multimatériaux », constitué du mélange **emballages et papiers** est collecté en apport volontaire par deux sociétés privées et en régie en porte à porte à Thonon-les-Bains. Les déchets sont ensuite transférés au quai de transfert à Thonon-les-Bains où ils sont alors compactés avant d'être acheminés vers le centre de tri.



Depuis le 1er janvier 2023, le geste de tri des habitants a été simplifié, **tous les emballages (en plastique, en métal et en cartons) ainsi que les petits métaux et papiers** peuvent être déposés dans le conteneur/bac jaune. Ces consignes sont les mêmes au niveau national.

Pour faire face à ces nouvelles modalités de tri, les collectivités de Haute-Savoie, dont Thonon agglomération se sont regroupées pour attribuer un marché de transfert, tri des emballages à la société Excoffier Recyclage. Ce nouveau centre de tri a été mis en service en mars 2023, à Chêne-en-Semine.

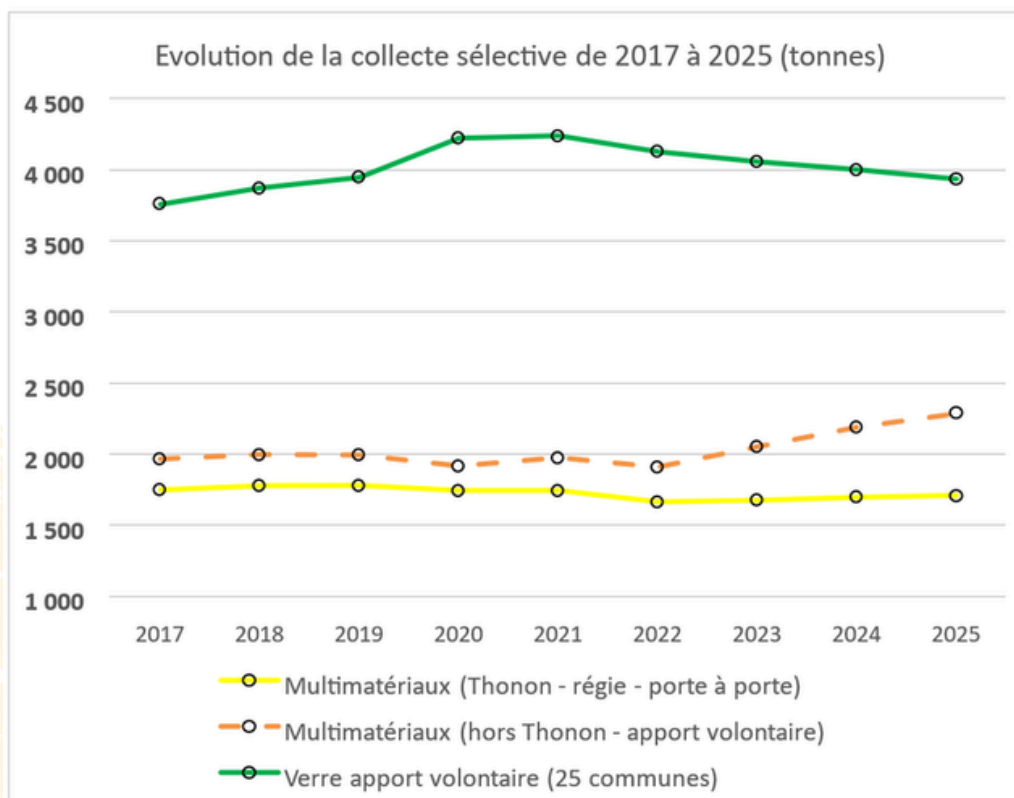
En 2025, 4 006 tonnes d’emballages ont été collectées, soit 41 kg/hab/an.

Les emballages et papiers compactés sont donc acheminés au centre de tri Excoffier situé à Chêne-en-Semine, en Haute-Savoie, où ils sont séparés par matière puis mis en balle, avant de rejoindre les usines de recyclage. Malheureusement, un important incendie s’est déclaré en octobre 2023 au sein du centre de tri. Des déroutages ont été mis en place pour maintenir une continuité de service.

Les autres centres de tri utilisés : ALTEM – Strasbourg (67), PAPREC – La Tronche (38), PAPREC – Noidans (70), PAPREC Richwiller (68), PAPREC Angers (49).

LES REPRENEURS POUR CHAQUE CATÉGORIE

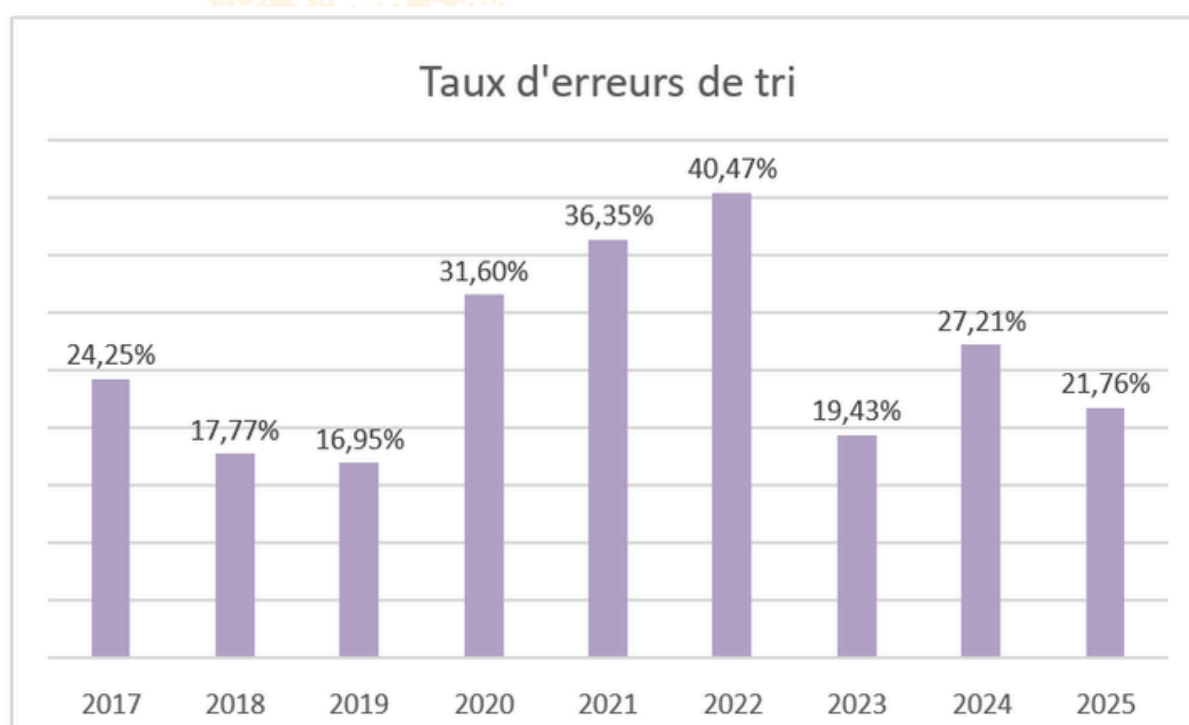
Matériaux (Sorte, indice national)	Définition	Repreneurs	Recycleurs
1.02	Gros de Magasin , Papiers cartons mêlés contenant environ 40% de journaux magazines.	EXCOFFIER	90 % en France 10% en Allemagne
1.05	Cartons ondulés usés , provenant des déchetteries ou des points d’apport.	EXCOFFIER	France principalement, puis Allemagne ou nord de l’Italie.
1.11	Journaux, revues magazines	Groupeement EXCOFFIER / NORSKESKOG	100 % en France
5.02	Cartonnettes, ou papiers cartons non complexés	EXCOFFIER	90 % en Allemagne 10 % en France
5.03	Papiers cartons complexes, multicouches	REVIPAC	Cadre Européen : Nord Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Allemagne, Autriche.
Plastiques		VALORPLAST	100 % en Europe, dont 70% en France
Aluminium		REGEAL AFFIMET	France et Allemagne
Acier		ARCELOR MITTAL	100 % France
Verre		O-I Manufacturing	100 % France
Flux développement	Nouvelles résines en extension des consignes de tri : flux de plastiques rigides en mélange + souples	CITEO	France et Europe



Les tonnages de collecte sélectives sont présentés dans le graphique ci-dessus. Pour faciliter la lecture, la courbe orange présente l'addition des tonnages de papiers et emballages entre 2017 et 2025.

LES ERREURS DE TRI

Les erreurs de tri sont constituées des **déchets indésirables** déposés par les usagers dans les conteneurs emballages – papiers. Ces indésirables sont collectés dans les bacs ou conteneurs jaunes puis acheminés jusqu'au centre de tri pour être extraits des flux recyclables. Ils sont ensuite incinérés.



L'écart des taux d'erreurs de tri entre la période 2020-2022 et 2023 s'explique par la mise en route en 2023 du **nouveau centre de tri à Chêne-en-Semine** début 2023. Auparavant, les emballages étaient triés à Thonon-les-Bains dans un centre de tri obsolète.

Les principales erreurs de tri sont **les textiles, le verre, les sacs d'ordures ménagères** (à Thonon-les-Bains), les **petits encombrants** (cagettes, bois) et les **déchets imbriqués**.

Les erreurs de tri représentent **877 tonnes** pour un surcoût lié au transport, au tri et au traitement de 490 000€ TTC en 2025.



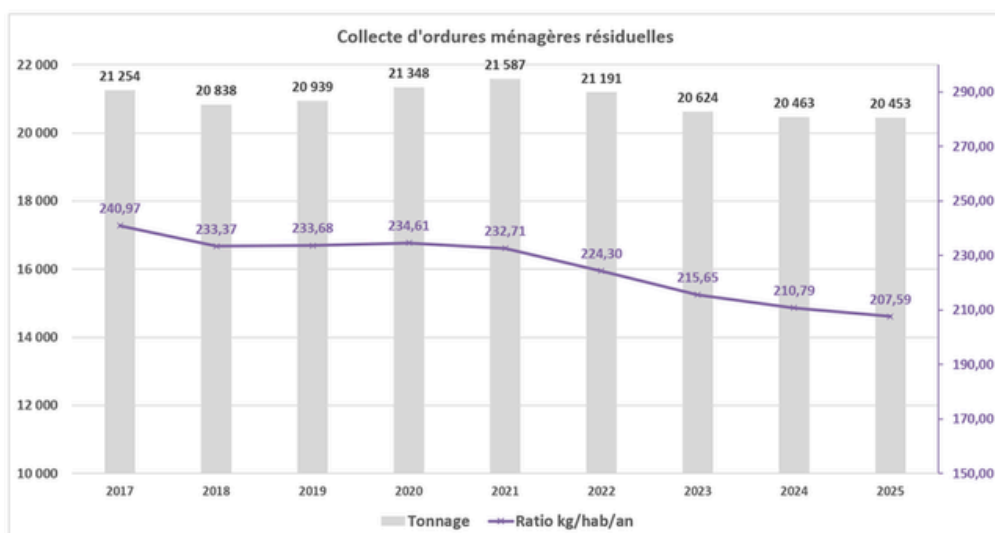
LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



• Traitement dans 3 usines distinctes :

- La majeure partie à l'usine d'incinération de Thonon-les-Bains, qui est située sur la ZI de Vongy, 74 200 Thonon-les-Bains.
- Les déchets issus des communes d'Armoy et du Lyaud sont traités au SITOM des Vallées du Mont-Blanc, situé 1159, rue de la centrale, 74 190 Passy,
- Les déchets issus de la commune d'Allinges sont traités à l'usine d'incinération du SIVOM de la Région de Cluses, situé à Marignier, au 164 impasse des Gravières, 74970 MARIGNIER

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES	Tonnes 2025	Ratio kg/hab/an 2025
COLLECTE EN PORTE-A-PORTE	13 293	224
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	7 160	182
TOTAL AGGLOMÉRATION	20 453	208



● L'usine d'incinération de Thonon-les-Bains

Mise en service en mai 1988 par le STOC, Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais, cette usine a coûté 8,758 M€. Elle est exploitée par la société IDEX ENVIRONNEMENT depuis le 1er janvier 2016.

L'unité est constituée d'un **four d'incinération de capacité théorique de 5 t/h** à pouvoir calorifique moyen de 1.800 kcal/kg. Le four est équipé d'une chaudière de récupération thermique permettant la production de **14,1 tonnes/heure de vapeur**. Cette énergie produite permet l'approvisionnement de différents clients industriels par l'intermédiaire d'un réseau de vapeur se situant dans la zone industrielle de Vongy.

Le procédé de traitement des fumées associé au four est de type NEUTREC, voie sèche, avec injection de bicarbonate, à double filtration, électrofiltre, filtres à manches équipés de manches catalytiques. Il a été complété en 2008 par l'ajout d'un traitement des oxydes d'azote, par injection en chaudière d'eau ammoniacale.

	Tonnages réceptionnés	Tonnages traités	Tonnages délestés	Performance énergétique du four
2020	42 490	37 356	5 134	83.7%
2021	42 791	39 490	3 300	81.7%
2022	45 655	42 760	2 895	90.2%
2023	44 362	40 931	3 431	86.2%
2024	42 672	36 592	6 079	68.5%
2025	41 646	37 678	5 082	65.7%

Les transferts se font dans les usines suivantes : SILA à Annecy, SITOM du Mont Blanc à Passy, le SIVOM de la Région de Cluses, le SIDEFAGE à Bellegarde, le SITOM Nord Isère.

● **L'usine d'incinération de Marignier**

L'usine d'incinération de Marignier a été construite en 1982, **45 000 T de déchets par an** sont traités. La production électrique correspond à la consommation moyenne de de 3 500 foyers (17 828 MWh élec).

L'exploitant est la société Véolia Propreté Rhin Rhône, via la société ARVALIA.

En 2025, l'usine a traité **47 548 tonnes d'ordures ménagères** dont **215.36 tonnes** pour le compte de Thonon agglomération.

Production de chaleur ou électricité :

- Quantité de chaleur livrée au Réseau chauffage urbain du bassin Clusien 33 467 MWh
- Quantité d'électricité produite : 11 200 MWh
- Perf énergétique : 94,45

● **L'usine d'incinération de Passy**

Les **données 2025 sont indisponibles** au moment de la rédaction du rapport.

L'usine d'incinération a été construite en 1995, et dimensionnée pour recevoir **60 000 tonnes de déchets par an** dont 5 000 tonnes de boues de Station d'Epuración.

L'exploitant est SET Mont-Blanc, filiale de SUEZ.

En 2024, l'usine a traité **60 650 tonnes de déchets** dont **450 tonnes** pour le compte de Thonon Agglomération. La performance énergétique est de 69.31 % (valorisation R1).

L'usine a produit **30 086 MWh** en 2024.

LES TEXTILES

La collecte des textiles est assurée en prestation de service par l'association Re-Née, située à Thonon-les-Bains.

Tonnages de textiles collectés sur Thonon Agglomération			
Tonnes 2024	Tonnes 2025	% tonnes 2024 - 2025	Ratio kg/hab/an 2025
405	420	+3.7%	4.3 kg/hab/an

420 T

de textiles collectés



Pour plus d'infos :

- [Unité de valorisation énergétique](#)
- [Visite virtuelle de l'installation](#)



Sur les 420 tonnes collectées, seules **10 % sont triées à Thonon-les-Bains**, dans les locaux de l'association.

Le site comprend : une salle de tri, une salle de couture et un magasin pour la revente de la « crème ».

Les 90 % restants sont revendus à Tri Vallées qui les évacue dans son centre de tri en Savoie, Alpes TLC à Ugine.

Les textiles sont triés par un effectif de 39 personnes dont 32 en contrats d'insertion.

180 familles de textiles sont triées et globalement les taux de valorisation sont les suivants :

- 55% réemploi dont 5% dans nos friperies locales
- 20% chiffonnage
- 20% effilochage
- 5% déchets



Le réemploi hors friperies locales part en grande partie à l'export, en Afrique ou en Europe de l'Est. Le chiffonnage est produit en Tunisie ou au Portugal.

Bilan social :

- L'Atelier Re-Née a salarié 75 personnes, parmi lesquelles 25 bénéficiaires du RSA (soit 38% de BRSA)
- L'Atelier a recruté 40 nouveaux salariés, sur un contrat initial de 4 mois
- 45 072 heures de travail ont été produites (soit 25 ETP)
- 57 % des salariés de l'Atelier étaient des femmes
- 31 salariés sont sorties de la structure
- 11 d'entre eux sont sortis en emploi ou en formation

LES CARTONS MÉNAGERS ET COMMERCIAUX

- Depuis 2016, **143 conteneurs** sont à la disposition des usagers pour la collecte des gros cartons dans toutes les communes de Thonon agglomération. Ce dispositif de proximité, complémentaire à la collecte en déchetterie, remporte l'adhésion des usagers : **485 tonnes** de cartons ont été collectées en 2025.
- Pour les commerçants de la ville de Thonon-les-Bains, la collecte des cartons issus des activités économiques est effectuée en porte-à-porte, une fois par semaine. Celle-ci est effectuée le mardi par une entreprise privée : de 9h30 à 13h30 sur les quartiers périphériques, de 19h00 à 22h00 sur le centre-ville.

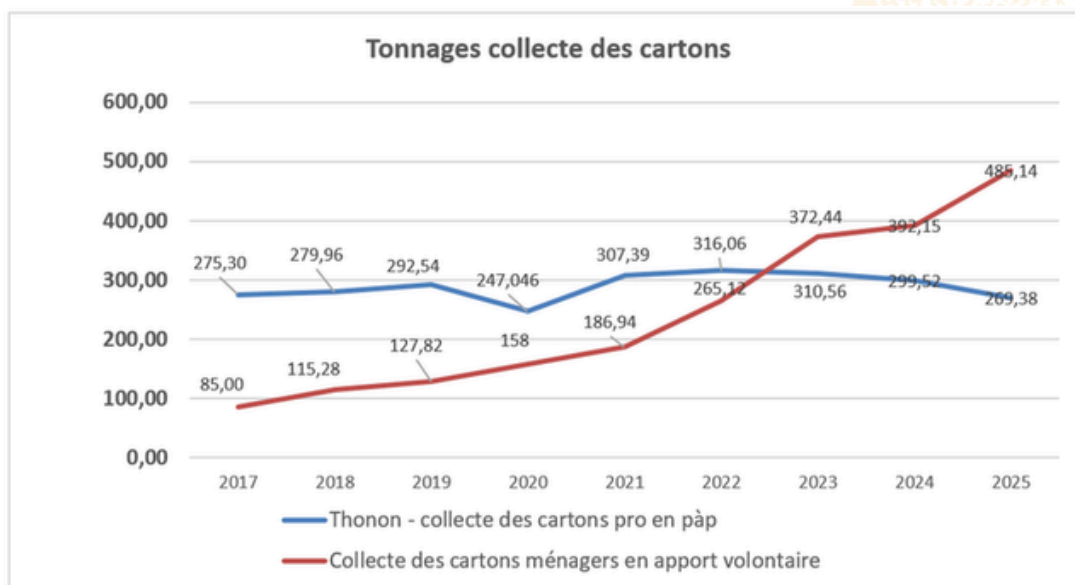
385 T

collectées de cartons ménagers

269 T

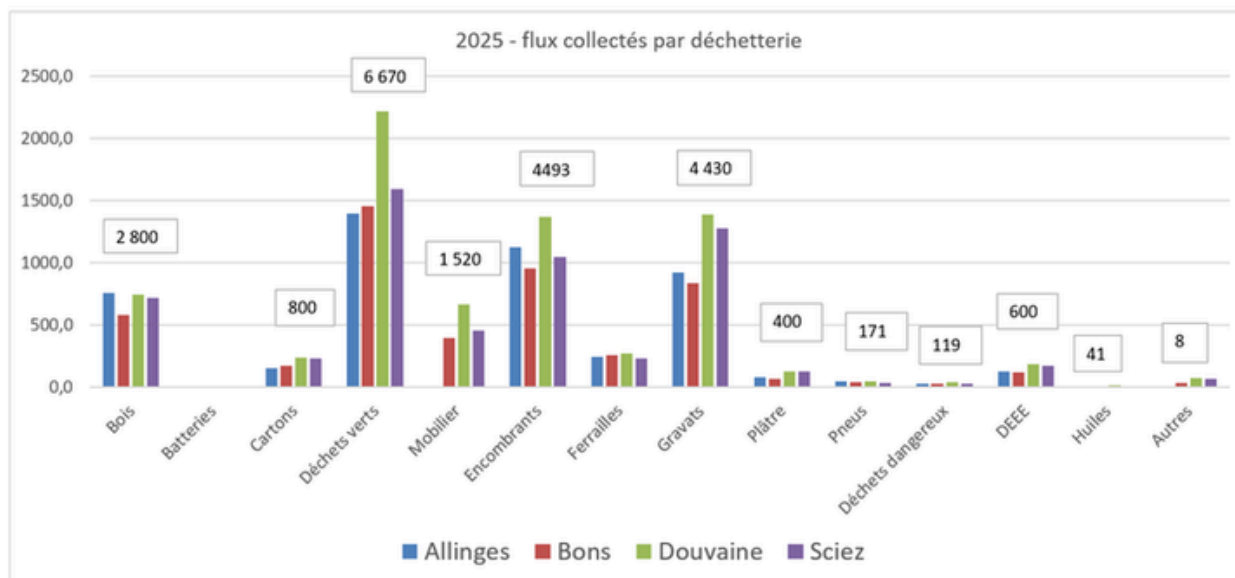
de cartons commerciaux collectées à Thonon-les-Bains

Au-delà d'un plafond hebdomadaire de production (**plafond de 1500 litres par semaine**), les professionnels doivent **assurer l'élimination de leurs cartons**. La collectivité ne les prend pas en charge.



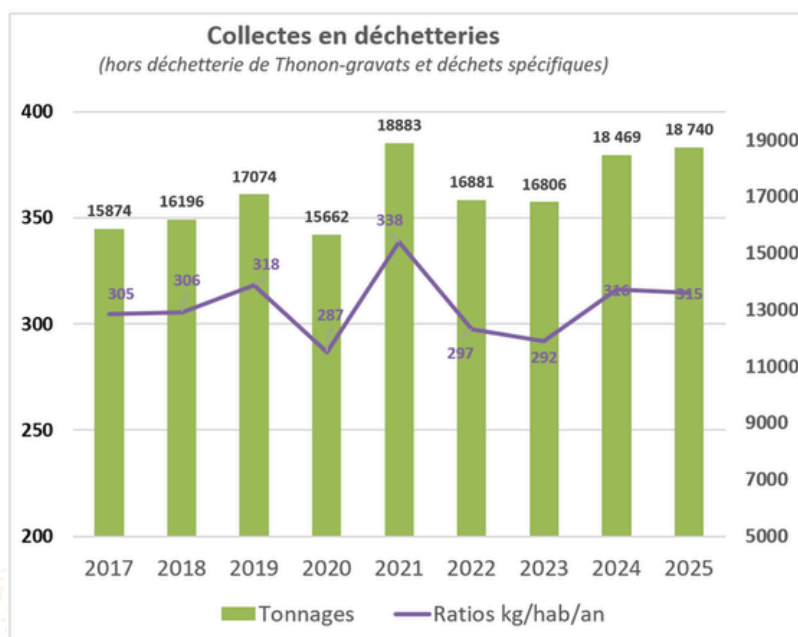
LES DÉCHETTERIES

● Les différents flux de déchets collectés*



* Hors SERTE, hors population Thonon.

La catégorie « autres » déchets comprend les articles de bricolage et de jardinage, les piles, les capsules, les déchets d'activités de soins.



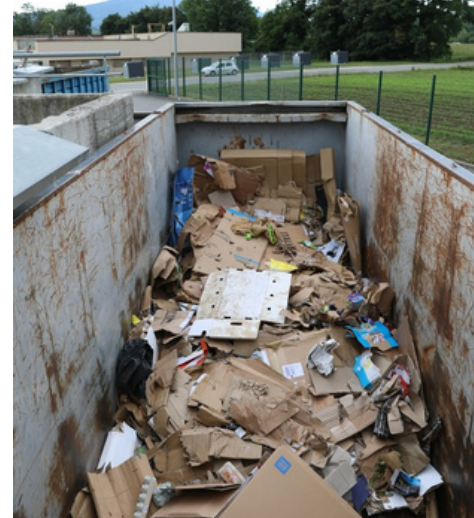
**Les données nationales sont comparées hors gravats et déchets diffus spécifiques (DDS), pour ces raisons, ils sont extraits du graphique et des données ci-dessous.

Globalement, hors gravats et déchets dangereux (DDS), les tonnages apportés dans les quatre déchetteries de l'agglomération **augmentent entre 2024 et 2025 (+1.25%)**, le ratio stagne passant de **316 kg/hab/an** à **315 kg/hab/an**.

Les **déchets verts (112 kg/hab/an)**, les **encombrants et les gravats (75 kg/hab/an)** et le **bois (47 kg/hab/an)** représentent les tonnages les plus importants des apports des usagers.

● Les différentes filières de traitement

Au 1er octobre 2023, un nouveau marché a été attribué pour la location, l'enlèvement et le traitement des déchets. Chaque déchet collecté possède **sa propre filière de traitement** en fonction de sa **typologie** et de ses **caractéristiques**. Ces diverses filières de traitement et de valorisation des déchets des déchetteries sont reprises et détaillées ci-dessous (nouvelles filières au 1er octobre 2023).



Flux de déchet	Collecteur	Lieu de valorisation, traitement et/ou recyclage
Bois	EXCOFFIER	Bois de classe A = valorisation énergétique à Golbey (Vosges) Bois de classe B = valorisation matière, fabrication de panneaux agglomérés à Corbenay (Haute-Saône)
Cartons	ORTEC	Recyclage matière : Papeterie SAÏCA à Valence
Déchets verts	COMPOSTIERE de Savoie	Compostage : Compostière de Savoie (Perrignier)

Encombrants	DURR	Tri à Perrignier, puis incinération à Bellegarde ou Marignier, ou production de CSR (Combustibles solides de Récupération) pour alimenter les cimenteries.
Ferraille	DEYA	DEYA SAS Récupération (Thonon), tri, compressage et cisailage puis expédition dans les aciéries Italiennes à Milan ou Turin pour recyclage.
Gravats	DURR	Tri, concassage et broyat à Fessy (74), utilisation en remblais de carrière, ou dans le secteur de la technique routière pour réaliser les soubassements de route, les terrassements.
Huiles végétales	TRIALP	Filtration et décantation à Chambéry, puis filières biocarburants ou méthanisation à proximité (Suisse ou Terr ' Agreau)
Huiles minérales	CHIMIREC	Valorisation en centres d'élimination agréés pour être régénérées (transformées en huiles de base, Allemagne ou Italie) ou valorisées (fort pouvoir calorifique, elles sont utilisées comme combustibles dans les cimenteries, en France)
DDS*	TRIALP	Nombreuses filières de traitement selon le type de déchets : traitement physico-chimique, incinération spécialisée, co-incinération, démantèlement, récupération, recyclage ou autre. GEecycle/Holcim, Rochefort sur Nenon (39), SERPOL (69), TREDI (38-42), Excoffier Groisy (74)
Piles et accumulateurs	COREPILE	Regroupement EXCOFFIER (74), tri à Bletterans (39), traitement en fonction de la nature : ACCUREC RECYCLING en Allemagne, METAL BLANC, ERASTEEL, EURODIEUZE en France.
Plâtres	DURR	Recyclage en Savoie chez NANTET (73)
Pneus	GRANULATEX	Récupération et recyclage : GRANULATEX/ALIAPUR, Perrignier (74)
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	EXCOFFIER pour ECO-SYSTEMES	Tri et recyclage ou valorisation matière selon le type de matériaux : - Gros électroménager hors froid : PURFER, St Pierre de Chandieu (69) - Gros électroménager froid : Terecoval, La Chambre (73) - Petits appareils en mélange : ENVIRONNEMENT RECYCLING, Lons (39) - Ecrans : SIBUET, le Cheylas (38) - Lampes : ARTEMISE, Vulaines (10)
Déchets d'ameublement (DEA)	EXCOFFIER pour ECO-MOBILIER	Tri et recyclage selon le type de matériaux : Excoffier Groisy (74)

Les DDS sont les **déchets diffus spécifiques** (peintures, aérosols, acides, bases, produits de jardinage ...). Ils sont collectés séparément en déchetterie dans des locaux ou armoires dédiés.

Les **DDS ménagers** sont pris en charge par l'éco-organisme Eco-DDS. Les DDS considérées comme professionnels au-delà d'un certain seuil de contenance, sont gérés par la collectivité via la filière « hors Eco-DDS ». Les déchets traités par la filière via l'éco-organisme sont pris en charge **gratuitement**.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E)

Depuis le 14 février 2007, la collecte des DEEE est gratuite pour les usagers grâce à une convention signée avec l'éco organisme Ecosystèmes.

Le tableau ci-dessous détaille les tonnages de DEEE collectées entre 2021 et 2024 en déchetteries :

Tonnages de déchets électroniques (DEEE)						
	2022 (tonnes)	2023 (tonnes)	2024 (tonnes)	2025 (tonnes)	Evolution 2024/2025	Ratios kg/hab/an 2024
Gros appareils ménagers hors froid	222	227	228	257	12%	10.7 kg/hab/an
Gros appareils ménagers froid	116	93	88	103		
Ecrans	40	39	37	42.5		
Petits appareils ménagers	170	164	182.6	199		
Lampes	2.371	1.9	2.5	1.8		
TOTAUX	550.24	524.9	536	601		

Le ratio par habitant et par an de DEEE est d'environ **11 kg pour l'année 2025**, ce qui est supérieur aux performances nationales en milieu semi-urbain (6.8 kg/hab/an en 2024, données Ecosystèmes, 2024).

Les appareils électriques et lampes usagés représentent un véritable gisement de matières premières secondaires. Sur les **703 510 tonnes** de DEEE ménagers et lampes collectées au niveau national par ecosystem en 2025 :

- 79.5 % des DEEE ménagers ont été recyclés/réutilisés et **91.9 % valorisés**
- 82 % des lampes ont été recyclées
- La part restante (non valorisable) a été **isolée et traitée en installations spécialisées**.

● L'accueil des professionnels à la déchetterie

Pour déposer en déchetterie des déchets issus de leur activité, les professionnels doivent se munir d'une **vignette spécifique « professionnel »** qu'ils collent sur leur véhicule. Cette vignette est exclusivement réservée aux professionnels (artisan, auto-entrepreneur, société, etc.) et ne peut être obtenue qu'auprès des **services techniques de l'agglomération**.

Tout dépôt de déchet par un professionnel non muni de sa vignette est alors **interdit**, et ce même pour des déchets non soumis à facturation comme le carton ou la ferraille. L'obtention de la vignette se fait après **signature d'une convention d'accès** valant acceptation du règlement et la fourniture de pièces justificatives qui servent à la facturation

Une fois sa vignette apposée sur son véhicule, et à chacun de ses passages en déchetterie, le professionnel doit **se présenter systématiquement au gardien** dès son arrivée et avant tout dépôt pour **estimer ensemble** le type et le volume de déchets à déposer et **co-signer un bon de dépôt**.

Les modalités de tarification et de facturation des déchets professionnels déposés à la déchetterie sont les suivantes :

- Les tarifs sont révisables par délibération du conseil communautaire.
- La facturation est ensuite établie trimestriellement par l'agglomération à partir des bons de dépôts signés, selon les quantités évaluées et les justificatifs fournis à l'obtention de la vignette.

En 2025, les tarifs des dépôts étaient les suivants :

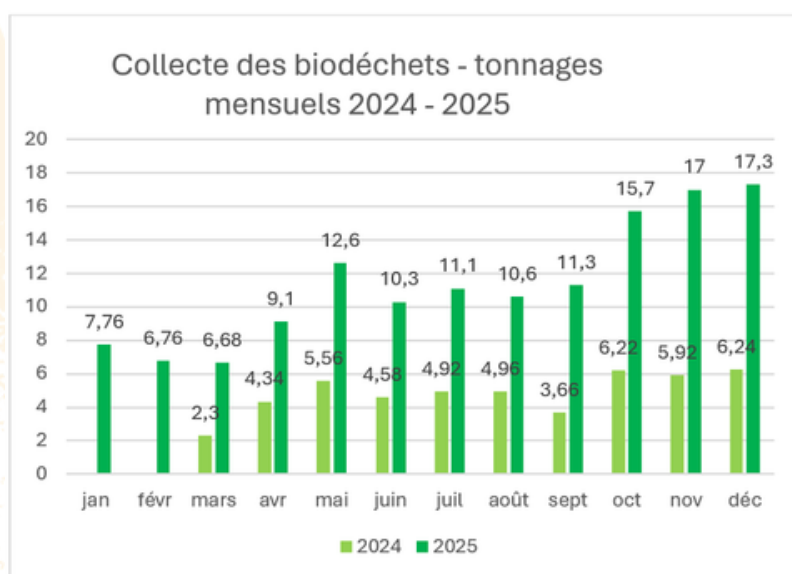
Matériaux	Tarifs	Unités
Bois	11.50 €	Le m ³
Cartons	3.00 €	Le m ³
Déchets verts	16.00 €	Le m ³
Encombrants	18.00 €	Le m ³
Ferrailles	0.00 €	Le m ³
Gravats	55.00 €	Le m ³
Huiles minérales	0.15 €	Le litre
Huiles végétales	0.10 €	Le litre
Produits toxiques	0.86 €	Le litre

Remarque : Hormis les cartons, les batteries et la ferraille qui sont revalorisés, les principaux dépôts des professionnels concernent des déchets pour lesquels l'agglomération ne perçoit pas de recettes ni de soutiens (encombrants, gravats, bois, végétaux et déchets ménagers spéciaux). Ce sont des déchets qui **génèrent un coût de traitement**.

● La collecte des biodéchets

La collecte des biodéchets a démarré en mars 2024, des bornes ont été déployées à Thonon (39 bornes) et à Sciez (10 bornes) soit 5795 foyers desservis, représentant environ 2 350 habitants participants. En 2025, 123 bornes étaient en service à Thonon-les-Bains (84), Sciez-sur-Léman (10), Douvaine (17) et Veigy-Foncenex (12), soit 23 200 habitants desservis. Celles-ci sont collectées une à deux fois par semaine.

En 2025, **132 tonnes de biodéchets** ont été collectées et traitées à l'usine de méthanisation à Veigy-Foncenex réparties mensuellement comme suit :



132 T

de biodéchets collectées et traitées à l'usine de méthanisation de Veigy-Foncenex

INFORMATION ET PRÉVENTION, RÉDUCTION

Le décret du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets impose aux collectivités de mentionner dans le rapport annuel les mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR RÉDUIRE DURABLEMENT LES DÉCHETS

L'année 2025 a été marquée par la rédaction, après consultation du public, du PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés). Il a été adopté lors du conseil communautaire en janvier 2026.

Objectif fixé

- Moins 75 kg /hab./an de déchets ménagers assimilés en 2031 (soit -12% par rapport à 2023)

Une large concertation citoyenne pour prendre en compte l'avis de la population

- 265 questionnaires complétés en ligne et en version papier
- 547 habitants rencontrés lors d'événements, marchés et réunions publiques
- Création et distribution de 2 290 exemplaires du bulletin local « L'Empreinte » distribués

LES ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions engagées portent principalement sur :

- La réduction des déchets verts à la source
- Le développement de la gestion de proximité des biodéchets
- Le soutien au réemploi, notamment des bouteilles en verre
- La sensibilisation à l'éco-exemplarité

LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

En complément de la collecte des biodéchets, l'agglomération a poursuivi la fourniture gratuite de composteurs individuels et l'installation de composteurs de proximité. Le déploiement de cette solution permet de réduire le volume d'ordures ménagères résiduelles.

**-75kg/
hab/an**



- **Le compostage individuel**

812 composteurs distribués (446 en 400L, 366 en 600L)
21 ateliers de sensibilisation organisés

- **Le compostage collectif**

92 sites actifs dont 15 nouveaux sites installés



LE SERVICE DE PROYAGE À DOMICILE



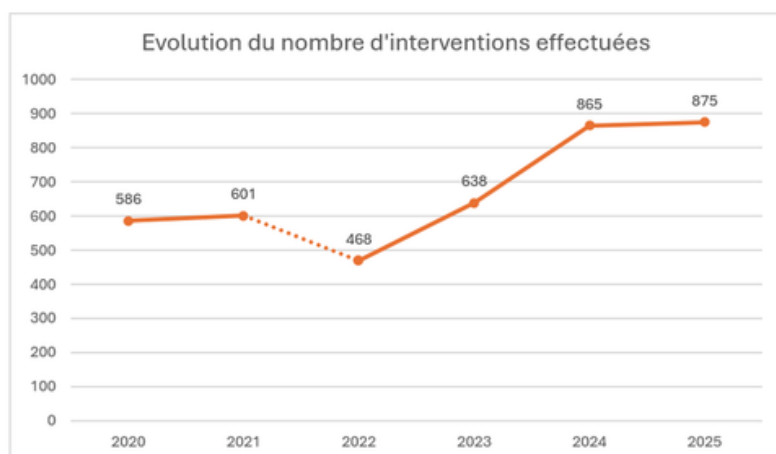
Le **service de broyage à domicile** des déchets verts est proposé aux foyers des 25 communes.

Le service a été déployé en 2017 à l'échelle de l'agglomération. Les campagnes printanières et automnales ont été assurées, selon les secteurs, par les deux associations locales d'insertion, **Chablais Insertion** et le **LIEN (Léman Insertion Environnement)**.

Périodes d'intervention :

- Printemps : du 10 février au 30 avril 2025
- Automne-hiver : du 15 septembre au 19 décembre 2025

En 2025, **875 interventions** ont été réalisées pour un volume moyen broyé estimé à **12 m³**. Le taux d'utilisation du service est de 84%.



10 448 m³

de végétaux détournés des déchetteries et valorisés au jardin, soit un poids moyen évité estimé à 784 tonnes de végétaux.

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

L'année 2025 est marquée par la structuration des événements proposés par le service autour de temps forts. La liste des événements est présentée ci-après, soit environ 150 événements :

Type d'évènements	Nombre de personnes vues	Lieux	Nombre d'évènements
Ateliers compostage	820	Sciez, Perrignier, Douvaine, Bons-en-Chablais, Allinges ...	21
Présence marchés	362	Thonon-les-Bains, Bons-en-Chablais, Veigy-Foncenex, Sciez	14
Stands	466	Dont Tous au Compost 29/03 à Ballaison et 2/04 à Veigy.	11
Evènements	865	Printemps des Coquelicots le 12 et 13 avril, Fête du Sol Vivant le 19 octobre	2
Interventions auprès des scolaires	1537	Dont fête du sol vivant (16 et 17 octobre à Allinges), Lycée Hôtelier, SERD, Excenevex, exposition pour le programme de prévention.	50
Compostage partagé	226	RMIZE, Excenevex etc ...	58
Journées de nettoyage			13
TOTAL	4276		148

Deux événements autour de la valorisation des végétaux et des biodéchets ont été organisés en 2025 :

- Tous au compost (29 mars et 2 avril) : 156 personnes sensibilisées.
- La Fête du Sol Vivant (16, 17 et 19 octobre) : sensibilisation de 7 classes, soit 164 élèves, 647 participants et 280 participants aux ateliers le 19 octobre

A noter également la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), du 22 au 30 novembre 2025 avec l'organisation d'un débat sur la gestion des déchets et la projection d'un film sur le gaspillage alimentaire au cinéma le France en partenariat avec l'association Assez2Déchets.



De nouveaux outils de communication et de sensibilisation ont été développés :

- Création de la newsletter *L'Echo des référents*, destinée aux référents de compostage collectif ;
- Création du livret pédagogique Prosper, le ver de terre à destination des enfants de 3 à 7 ans ;
- Flocage des nouveaux camions-bennes et campagne de valorisation du métier de ripeur ;
- Lancement de la série vidéo « *J'apprends à mieux trier mes déchets* ».



● La sensibilisation en porte-à-porte

Thonon agglomération engage des actions de sensibilisation en porte à porte lors du passage d'une commune en collecte des ordures ménagères en apport volontaire. Une équipe d'ambassadeurs du tri réalise une mission de communication / sensibilisation en porte à porte, pour rappeler les consignes de tri et les solutions de prévention pour réduire les déchets.

En juin 2025, les foyers des communes d'Allinges, Orcier, Le Lyaud ont reçu la visite d'ambassadeurs du tri, soit environ 8000 habitants. La campagne s'est poursuivie en novembre 2025 avec la commune d'Armoy soit environ 1600 habitants.

La présence du service est également marquée à travers des actions de sensibilisations en porte à porte variées.

Lettre d'information sur la gestion du tri, erreur de tri, rappel des horaires de sortie des bacs	2609 courriers distribués en porte à porte.
Distributions de guides du tri	2015 guides
Kit nouveaux arrivants	431 kits distribués

● L'atelier Re-Née

Type de public	Nombre d'ateliers	Type de sensibilisation
Scolaires	5 ateliers, 118 élèves	Réparation, jeux sur le circuit d'un vêtement, confection d'accessoires
Adultes	6 ateliers, 65 personnes accueillies	
Tout public	3 ateliers, 22 personnes accueillies	

A noter, les ateliers de sensibilisations sur les textiles sont intégralement financés par l'éco-organisme REFASHION, auprès duquel l'agglomération a signé une convention.



● La sensibilisation des scolaires

Depuis 2018, animations pour les classes de CE2-CM2 pour sensibiliser les scolaires à la **prévention et au tri sélectif**.

- **Module A** : S'inspirer de la nature pour gérer les déchets
- **Module B** : Agir pour l'environnement et ma santé
- **Module C** : Zéro Déchet !
- **Module D** : Compostage (*uniquement si l'école possède un composteur*)

Pour chaque module : deux animations sur les déchets et un évènement de clôture (interclasse ou action de ramassage des déchets suivi d'un pique-nique zéro plastique).

Bilan animations scolaires	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Etablissements	12	13	18	13	13	17
Classes sensibilisées	33	40	40	48	51	52
Elèves	721	1017	992	1305	1419	1905

● Réemploi - réutilisation

La ressourcerie La R'MIZE

Acquisition en 2021 d'un local de 1350 m² dans la zone commerciale d'Anthy-sur-Léman, pour un montant de 2.4 M€. L'association porteuse du projet de ressourcerie du Chablais, La R'MIZE, a bénéficié de ce local via un bail emphytéotique et a pu ainsi démarrer les travaux d'aménagement intérieur afin d'ouvrir la première ressourcerie du Chablais à l'automne 2022.

La Ressourcerie du Chablais emploie 9 salariés permanents, 12 salariés valoristes en insertion avec des missions variées (collectes, encodage, Tiers-lieu, entretien). Des bénévoles participent également au fonctionnement de la structure

L'objectif est de **valoriser 150 tonnes de déchets** issus des déchetteries du territoire : mobilier, articles de puériculture, déchets électroniques, articles de sport sont ainsi collectés en déchetterie, réparés si nécessaire et trouvent ainsi une seconde vie.

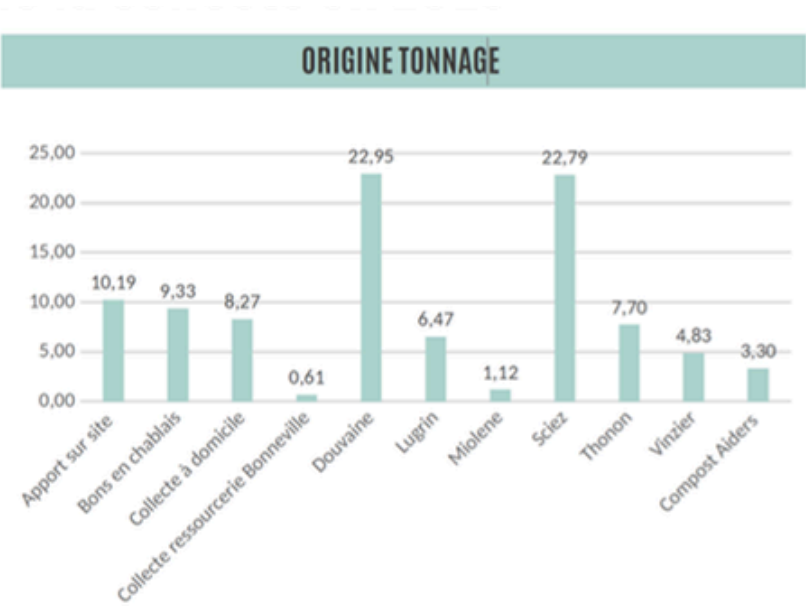
97.5 T

de produits collectés
dans les déchetteries
en 2025



En 2025, la ressourcerie a collecté **97.5 tonnes** de produits dans les déchetteries du Chablais dont 55 tonnes dans les déchetteries de Bons, Douvaine et Sciez.

Les apports directs représentent **10 tonnes pour le territoire de Thonon Agglomération** et la collecte à domicile 8 tonnes.



INDICATEURS FINANCIERS

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC

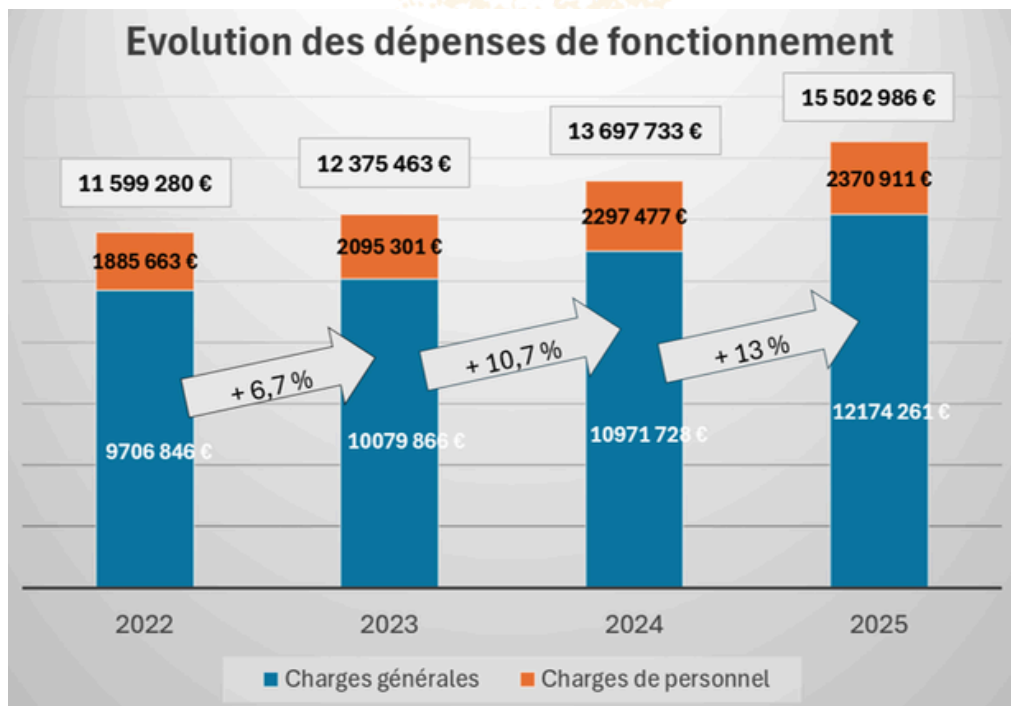
Les prestations suivantes sont assurées en régie :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles et recyclables en porte à porte à Thonon-les-Bains,
- Une partie de la collecte des cartons à Thonon-les-Bains,
- La fourniture et l'entretien des bacs de collecte pour les ordures ménagères résiduelles et recyclables à Thonon-les-Bains,
- La gestion du haut de quai des quatre déchetteries : gardiennage, gestion des enlèvements des bennes, accueil des usagers.

Les autres prestations sont réalisées par des prestataires privés via des marchés publics ou des contrats.

Le service est principalement financé par la TEOM, Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères, des recettes de vente des matériaux et des aides des éco-organismes.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les charges générales comprennent principalement les dépenses pour les **prestations de services** : exploitation des 4 déchetteries intercommunales, collectes et incinération des ordures ménagères, collecte, tri des déchets recyclables, animations scolaires, communication en porte à porte et actions de prévention.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est principalement due :

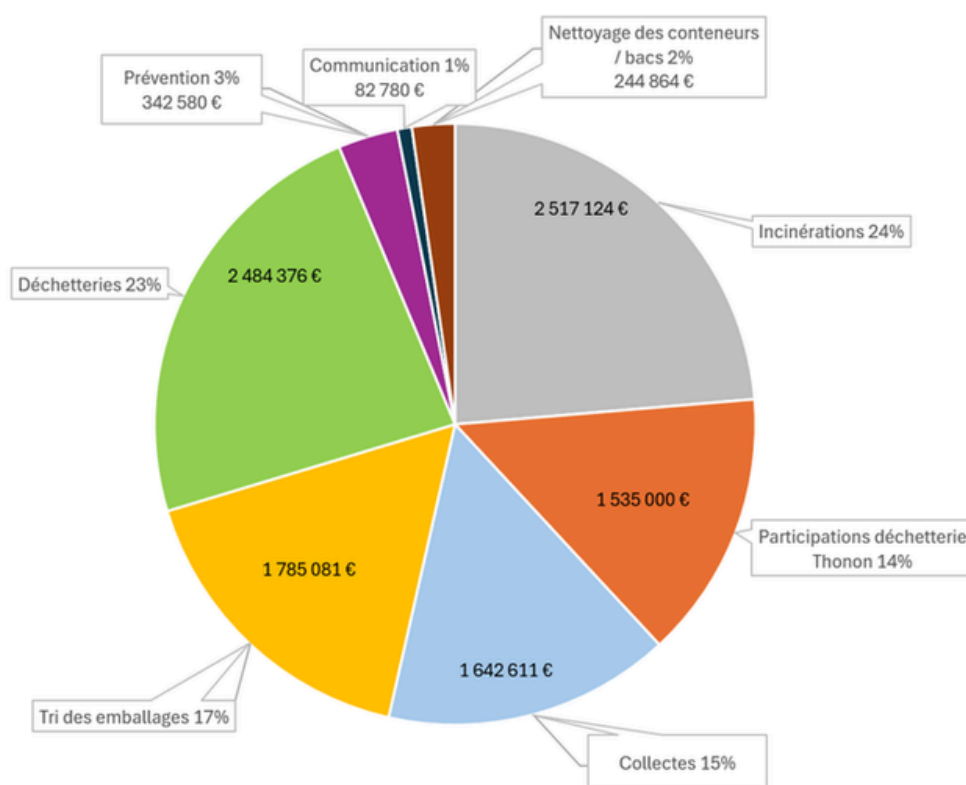
- A l'augmentation des coûts d'incinération (+ 9.1 % au STOC par exemple ≈ + 250 000 €)
- A l'augmentation de la participation au SERTE (≈ + 80 000 €)
- La hausse des coûts des prestations en déchetteries (≈ + 100 000 €), notamment la gestion des encombrants,
- Les hausses de dépenses de prévention + 90 000 €.

Les dépenses de communication et de prévention sont passées de 59 000 € en 2024 à **83 000 €** en 2025.

Les **charges de personnel** comprennent les rémunérations des agents, les cotisations CNFPT, URSSAF, ASSEDIC, et caisses de retraite.

DÉCOMPOSITION DES CHARGES GÉNÉRALES

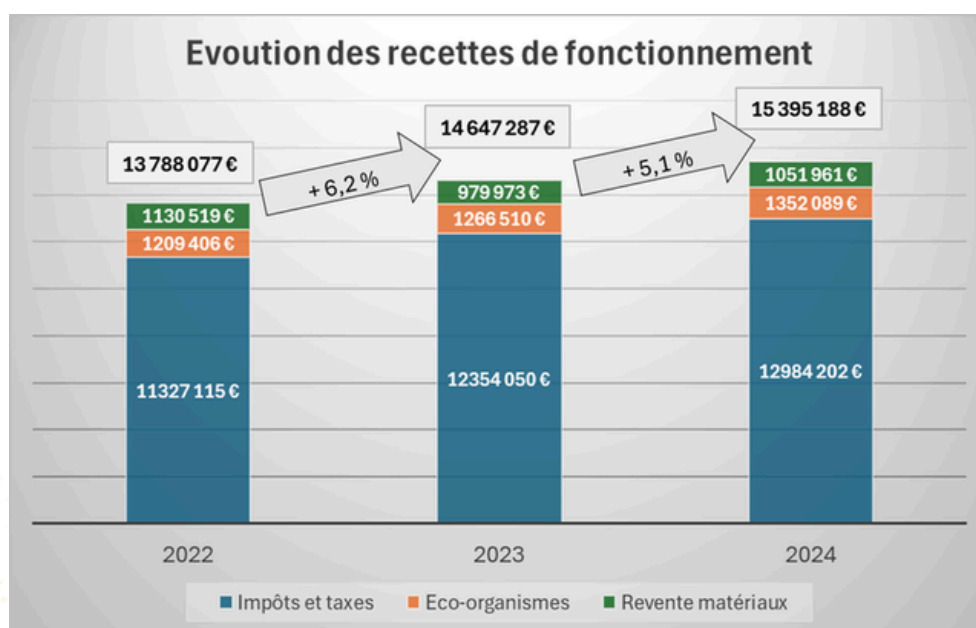
Décomposition des charges générales 2026



Les principales dépenses de prestations de service concernent :

- **L'incinération des ordures ménagères (24 %)**, à Thonon-les-Bains, Marignier et Passy,
- **Les déchetteries (23%)**, pour la location de bennes, l'enlèvement des déchets et le traitement.
- **Le tri des emballages (17 %)**,
- **Les collectes (15%)** : collecte des ordures ménagères en porte à porte, en apport volontaire, collecte des déchets recyclables, collecte des cartons,
- Puis la **participation aux dépenses de fonctionnement** de la déchetterie de Thonon (14%),
- Enfin les dépenses de **prévention** (broyage à domicile, sensibilisation des scolaires, prestations de service pour le compostage, sensibilisation en porte à porte), nettoyage des bacs et communication.

ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



La principale recette de fonctionnement du service est la **TEOM (84 %)**, puis les **aides des éco-organismes (9%)** pour la collecte sélective et les filières en déchetteries, et la **revente des matériaux (7%)** issus des déchetteries et de la collecte sélective (métaux, cartons, plastiques etc ...).

BILAN - TAUX D'ÉPARGNE BRUT

CFU / CA	Dépenses fonctionnement	Evolution des dépenses	Recettes fonctionnement	Evolution des recettes	Epargne	
2025	15 502 986€	13%	16 331 267€	6%	828 281€	5%
2024	13 697 732€	10,70%	15 395 188€	5,10%	1 697 456€	11%
2023	12 375 463€	6,70%	14 647 286€	6,20%	2 271 823€	16%
2022	11 599 280€		13 788 077€		2 188 797€	16%

L'épargne brute correspond à la **différence entre le montant des recettes de fonctionnement et le montant de ses dépenses de fonctionnement**.

Le taux d'épargne baisse significativement en passant de **16%** en 2023 à **5%** en 2025. La capacité d'épargne du service diminue, il convient donc d'être **vigilant sur les dépenses et les recettes** afin de ne pas franchir le premier seuil d'alerte de 10% a été dépassé en 2025.

Néanmoins, les dépenses 2026 devraient être contenues, l'incinération n'augmentera pas aussi fortement et les aides à la tonne pour la reconstruction du centre de tri s'arrêtent au 31/12/2025 (environ 300 000 € / an).

LES COÛTS AIDÉS PAR FLUX

La matrice de coût 2025 n'étant pas encore validées, le tableau ci-dessous représente les coûts aidés 2024. Ils représentent les **charges par flux, moins les aides et revente de matériaux**. Ils représentent les **restes à charge** pour la collectivité.

Les coûts aidés (€HT/hab) à Thonon Agglomération sont les suivants :

	Coût aidé par flux (€HT/hab.)					
	OMR	Verre	Papiers/Emballages	Déchetteries	Biodéchets en hab. de la collectivité	Autres flux en hab. de la collectivité
2019	42,7 €	1,2 €	4,5 €	36,7 €	0,0 €	1,7 €
2020	51,0 €	2,0 €	10,3 €	40,7 €	0,0 €	2,0 €
2021	49,0 €	3,5 €	11,8 €	44,9 €	0,0 €	1,3 €
2022	47,6 €	3,3 €	10,5 €	39,0 €	0,0 €	1,1 €
2023	51,8 €	2,8 €	12,7 €	53,0 €	0,0 €	1,6 €
2024	50,8 €	2,9 €	18,7 €	48,5 €	0,7 €	1,9 €

Évolution comparée du coût aidé (en €HT/hab. de la collectivité)									
	Thonon Agglomération			France_Mixte urbain			Auvergne-Rhône-Alpes		
	Coût aidé €HT/hab.	Évolution N/N-1		Référence €HT/hab.	Écart		Référence €HT/hab.	Écart	
		€HT/hab.	%		€HT/hab.	%		€HT/hab.	%
2019	86,8 €	/	/	98,5 €	-11,7 €	-12%	99,6 €	-12,8 €	-13%
2020	108,7 €	+21,9 €	+25%	100,8 €	+7,8 €	+8%	101,6 €	+7,1 €	+7%
2021	110,4 €	+1,8 €	+2%	105,0 €	+5,4 €	+5%	110,4 €	+0,0 €	+0%
2022	102,0 €	-8,5 €	-8%	111,2 €	-9,2 €	-8%	109,5 €	-7,6 €	-7%
2023	121,9 €	+20,0 €	+20%	119,5 €	+2,5 €	+2%	121,4 €	+0,6 €	+0%
2024	123.5 €	+1.5 €	+1%	121.5 €	+2.0 €	+2%	125.3 €	-1.8 €	-1%

Les tableaux ci-dessus montrent que le coût aidé total du service de Thonon Agglomération (**123.5 €HT/hab - tous flux en 2024**) est **supérieur au coût aidé national** (121.5 €HT) mais **inférieur au coût régional** (125.3 €HT).

Les écarts de coût les plus importants concernent les dépenses liées à la gestion des déchetteries et au tri.

- Le coût aidé pour Thonon agglomération est de **48.5 €HT/hab** pour les déchetteries, comparé à un coût aidé régional de 38 €HT/hab.
- Pour le tri, le coût aidé pour Thonon agglomération est de **18.7 €HT/hab**, comparé à un coût aidé régional à 13.7 €HT/hab.

Les **déchetteries** et les **dépenses de tri** constituent un axe important d'optimisation du service, les indicateurs techniques et financiers le démontrent. Cette optimisation passe par un **meilleur contrôle des accès** et par une réflexion poussée sur la **gestion de différents flux**, dont les tonnages sont coûteux et importants, via la mise en place des filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (Filières REP) et la diminution d'apport d'encombrants et de déchets verts. Concernant le tri, les erreurs de tri coûtent cher, la fin des aides pour la reconstruction du centre de tri devrait contenir les dépenses.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le **chapitre 21** couvre les dépenses pour la fourniture de conteneurs enterrés et semi-enterrés, les dépenses s'élèvent à 1 550 000 €.

Le **chapitre 23** comprend les dépenses liées au génie civil pour l'installation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Les dépenses s'élèvent à 1 093 000 €.

En 2025, ces dépenses ont permis de couvrir les opérations suivantes :

- L'installation de **204 conteneurs** répartis dans 36 espaces-tri à Allinges, le Lyaud, Orcier, Armoy, Brenthonne, Perrignier, Chens-sur-Léman et Thonon-les-Bains.
- Des travaux en déchetteries à hauteur de **100 000€** (étanchéité du quai à Sciez, pose de bavettes)
- **50 000€** de frais d'études pour les contrôles d'accès.



PROJETS MENÉS EN 2025

PROJETS MENÉS EN 2025



LANCEMENT DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

- L'année 2025 a été marquée par la rédaction, après consultation du public, du PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés). Il a été adopté lors du conseil communautaire en janvier 2026.
- Le plan d'action adopté repose sur 28 actions structurées autour de 8 axes stratégiques :
 - **Axe 1** : Déployer une stratégie de communication multicanale
 - **Axe 2** : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
 - **Axe 3** : Allonger la durée d'usage des produits
 - **Axe 4** : Lutter contre le gaspillage alimentaire
 - **Axe 5** : Promouvoir une consommation pauvre en déchets
 - **Axe 6** : Devenir éco-exemplaire
 - **Axe 7** : Prévenir les dépôts sauvages et lutter contre les déchets lacustres
 - **Axe 8** : Réduire les déchets des entreprises

POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DE L'APPORT VOLONTAIRE

Après l'attribution du marché de fourniture et d'installation de conteneurs (conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens) en novembre 2023, pour un montant de 12 000 000 €TTC sur quatre ans, les chantiers d'installation se sont poursuivis pour le déploiement des espaces tri dans les communes.

En 2025, 36 nouveaux espaces tri ont été créés principalement sur les communes d'Allinges, le Lyaud, Orcier, Armoy et Thonon-les-Bains. 204 conteneurs installés pour un investissement total de 1 938 941 € (incluant fournitures et génie civil)

ZOOM sur l'impact de l'apport volontaire

Comparatif de la production de déchets sur les communes d'Allinges et du Lyaud avant et après passage en apport volontaire.

Comparatif des performances de tri entre juillet et décembre 2024 et 2025 (kg/hab/mois)	Avant apport volontaire (collecte en porte à porte)	En apport volontaire	Evolution
Ratio d'emballages	3.5 kg/hab	3.9 kg/hab	20%
Ratio d'ordures ménagères	12.7 kg/hab	10.5 kg/hab	-17%

L'apport volontaire permet d'augmenter la quantité de tri collectée et diminue la part d'ordures ménagères.





DÉPLOIEMENT DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Obligation réglementaire au 1er janvier 2024.

Le Bureau Communautaire du 20 décembre 2022 a retenu les principes de mise en œuvre de solution de tri à la source des biodéchets suivants :

- Donner la priorité au compostage partout où cela est possible
- En complément, pour les zones urbaines denses, déploiement d'une collecte en borne d'apport volontaire.

Le projet reçoit le soutien du fond d'accélération pour la transition écologique dit Fonds vert pour un montant de 430 000 € d'aides réparties sur 4 années.

Pour accélérer l'équipement des habitants, les élus ont délibéré en 2023 pour une mise à disposition gratuite de composteurs en bois.

En mars 2024, la collecte des biodéchets débute à Thonon-les-Bains et à Sciez, avec 49 bornes déployées dont 39 à Thonon. Le déploiement s'est poursuivi en 2025 avec 123 bornes en service à Thonon-les-Bains, Sciez-sur-Léman, Douvaine et Veigy-Foncenex. 132 tonnes de biodéchets ont été collectées en 2025.

TRI HORS FOYER

Poursuite du déploiement du tri hors foyer sur les plages de Chens-sur-Léman, Messery, Corzent, les parcs de Thonon-les-Bains et les gymnases de Bons-en-Chablais, Douvaine et Margencel.

Ce dispositif innovant a permis de collecter :

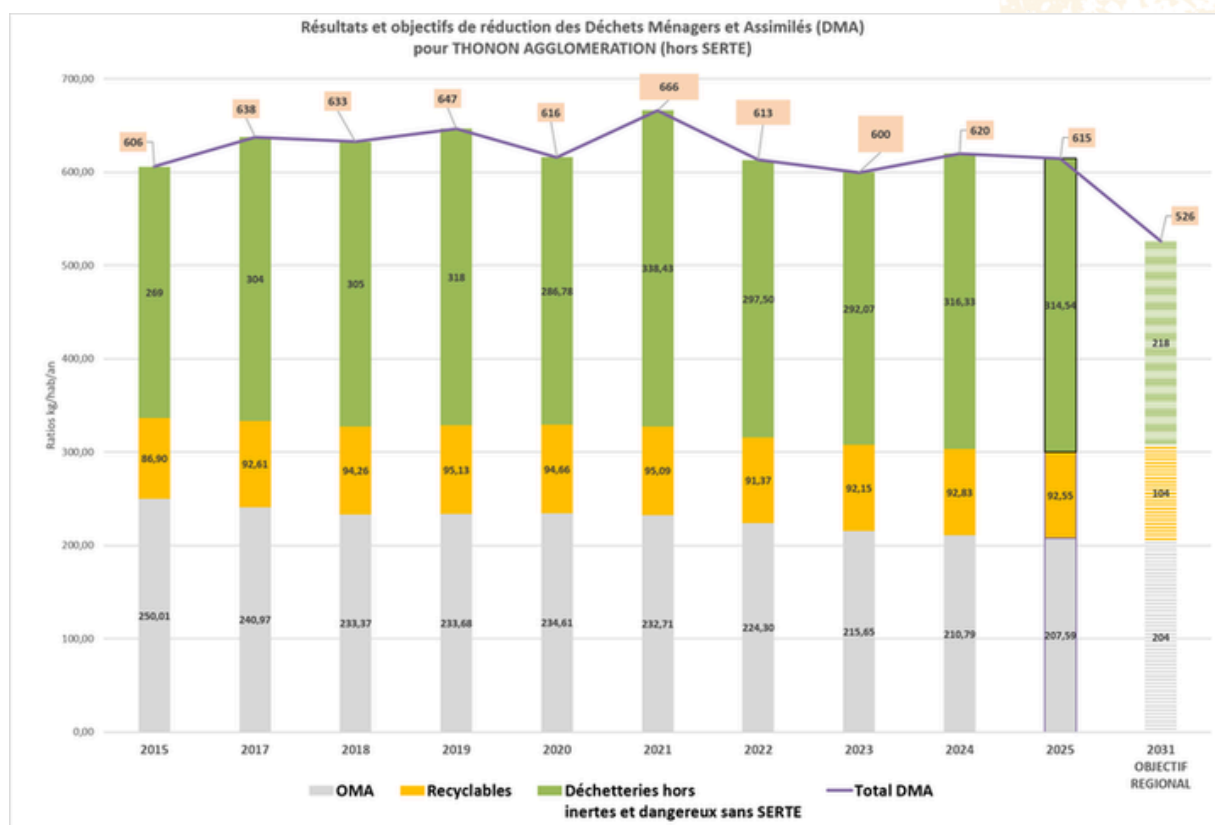
- Sur les plages : 250T d'ordures ménagères et 60T d'emballages
- Gymnases : 11T d'ordures ménagères et 6T d'emballages



Mise en service officielle de l'espace-tri au parc de la Châtaigneraie à Thonon-les-Bains, en présence de CITEO - Juillet 2025

SYNTHÈSE

● Production de déchets ménagers et assimilés (hors déchetterie du SERTE et gravats)



OMA : Ordures Ménagères et Assimilés = poubelle grise

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés = OMA + déchets recyclables + déchetteries

La production de déchets sur territoire de Thonon agglomération :

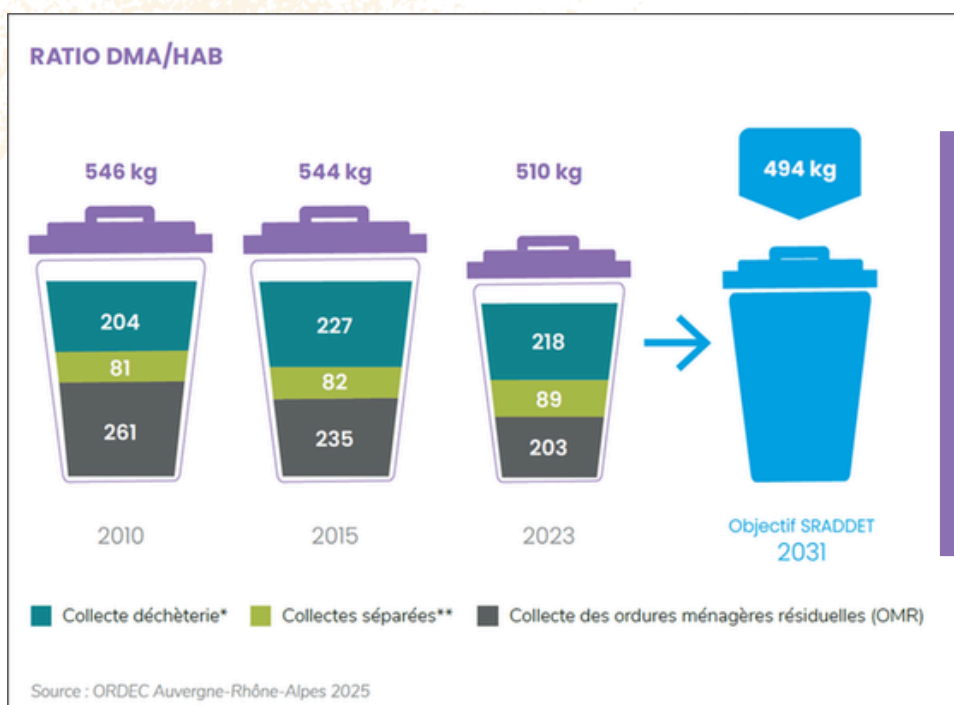
- A une tendance baissière pour tous les flux en 2025,
- Reste supérieure à la moyenne régionale : 615 kg/hab/an pour l'agglomération (hors SERTE, gravats et déchets dangereux) en 2025 et 517 kg/hab/an pour la Région en 2024.

La baisse des ordures ménagères résiduelles et l'augmentation de la collecte des déchets recyclables s'expliquent par :

- Le **déploiement de l'apport volontaire**, qui incite à diminuer le volume d'ordures ménagères et à trier plus et mieux (moins d'erreurs de tri),
- La **poursuite des actions de prévention et de sensibilisation**,
- La **simplification du geste de tri** avec l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques.

Les apports en déchetteries restent très importants, notamment pour les **déchets verts** et les **encombrants**. La mise en oeuvre des contrôles d'accès devrait diminuer cette production.

● Objectifs de diminution de production des déchets ménagers



Pour rappel, l'objectif régional fixé dans le SRADDET est la stabilisation de la production globale de déchets non dangereux non inertes entre 2015 et 2031.

Les objectifs de la Loi AGEC fixent une baisse de -15% de DMA par habitant en 2030 par rapport à 2010 (- 85kg/hab/an).

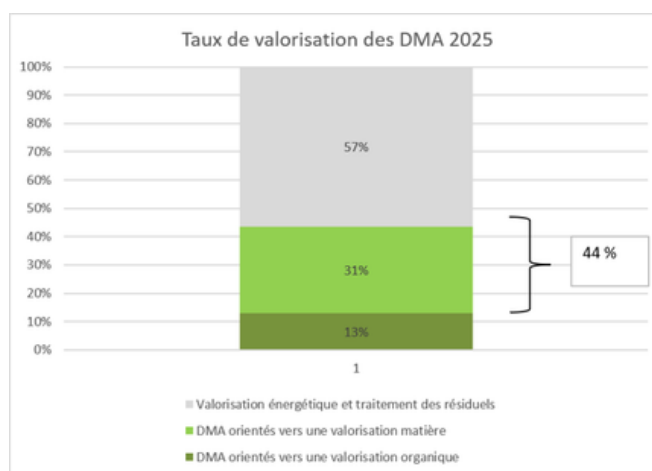
Pour respecter ces objectifs, Thonon Agglomération doit atteindre un ratio de production de déchets ménagers et assimilés de **526 kg/hab/an en 2030**.

● Objectifs de valorisation matière des déchets ménagers

Concernant la valorisation matière, le SRADDET fixe un objectif d'atteindre un taux de valorisation matière et organique de :

- 65 % en 2025,
- 70 % en 2031.

En 2025, le taux de valorisation matière et organique est resté à **44 %** pour Thonon Agglomération. Il est en dessous de l'objectif fixé par le SRADDET pour 2025 (65%).



Les objectifs de réduction et de valorisation matière peuvent être atteints par :

- La **poursuite du travail de prévention et de communication**, afin de réduire la quantité de globale de déchets et la part de déchets qui ne sont pas traités en valorisation matière,
- Un **travail ciblé en déchetteries**, où les coûts et les tonnages sont les plus importants.



Crédits photos : Yvan Tisseyre, Téo Jaffre, Florian
Legrand, Bertrand Baussant, Thonon Agglomération

www.thononagglo.fr

